

CONCERT
DE
CHAMBRE
a Deux et Trois Parties,
Pour les Violons, Flutes, et
Hautbois.
SUIVI D'UNE SUITE
D'AIRS A DANSER
PAR M.^r MOURET

Ordinaire de la Chambre du Roy.

PREMIER LIVRE

*Prix en blanc les 3. Parties
Séparées 3.^{lt} 12.^s*



*Gravé par Louis
Huë*

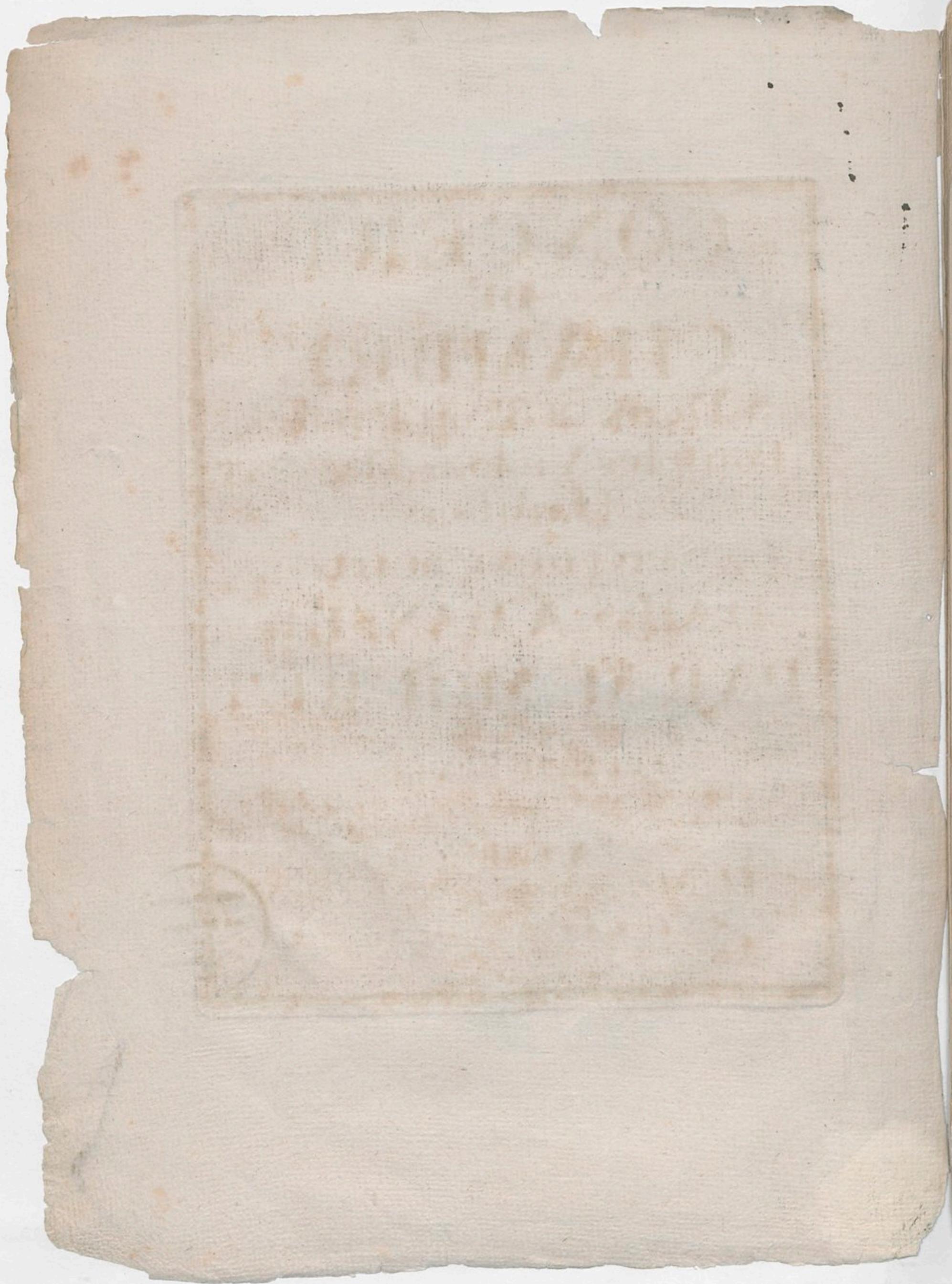
A PARIS

Chez { *L'Auteur, rue S.^{te} Anne, proche le Carrefour des
quatre cheminées.
M. la Ueuve Boivin, rue S.^t Honoré à la Regle D'Or.
Le Sieur le Clerc, rue du Route à la Croix D'or.
Avec Privilege du Roy.*



3A
85019
(1)

A. 35019 (I, 1)



PREMIER CONCERT

1

On a numeroté tous les Airs, p^r indiquer ceux qu'on voud^r lire ou ceux qu'on vou^dra passer.

I. *Trio.*

Ouverture, premier Dessus.

Reprise.

Trio.
doux. *Fort.*

doux. *Fort.*
Trio.

Lentement.

a la reprise.

2

Premier Dessus.

On peut passer
2 la Venissienne
Si l'on veut.

Musical notation for the first system of 'Premier Dessus'. It consists of five staves of music in treble clef with a key signature of three sharps (F#, C#, G#) and a 6/8 time signature. The notation includes various note values, rests, and dynamic markings. The word 'Trio.' appears above the first staff and below the second and fourth staves. The word 'fin.' is written above the end of the second staff, and 'Tous' is written below it. The first staff also has a '5.' below it. The piece concludes with a double bar line and repeat dots.

3

Air.

Musical notation for the second system of 'Premier Dessus'. It consists of four staves of music in treble clef with a key signature of three sharps (F#, C#, G#) and a 2/4 time signature. The notation includes various note values, rests, and dynamic markings. The word 'Trio.' appears above the first staff and below the second and third staves. The word 'Tous' appears above the first staff and below the third staff. The word 'fort' appears below the second and fourth staves. The word 'doux' appears above the second staff. The piece concludes with a double bar line and repeat dots.

Premier Dessus.

Trio. 5. sans lenteur.

4

Rondeau

fin.

doux. fort. doux.

fort. Da. Capo.

5

Tous.
1.^{er} Passe pied.

Trio.
2.^e Passe pied.

on reprend le
1.^{er} passe pied.

Premier Dessus

4

Trio.
6 *Sarabande.*

*On peut aller a
la Chaconne. Si
l'on veut.*

Tous.
7 *1.^{er} Tambourin.*

doux.
2.^{me} Tambourin.

*On reprend le 1.^{er}
Tambourin.*

Tous. Premier Dessus. 5

8

Chaconne.

10 20

30

Trio. 40

tous. Egales. 50

60

Trio. 70

Duo. doux. 80

Trio. 90

100 105 19.

6. Duo.

Premier Dessus.

Fort.

The first staff of music is written in treble clef with a key signature of two sharps (F# and C#) and a common time signature. It begins with a forte dynamic marking 'Fort.' and contains a series of eighth and sixteenth notes.

doux.

The second staff continues the melodic line with a change in dynamics to 'doux.' (soft). It features similar rhythmic patterns with some grace notes.

The third staff continues the melodic development, maintaining the 'doux' dynamic and rhythmic character.

The fourth staff continues the melodic line, showing further ornamentation and rhythmic variation.

Trio.

The fifth staff is marked 'Trio.' and features a more rhythmic, triplet-like pattern of notes.

Mineur.

The sixth staff is marked 'Mineur.' and shows a change in the key signature to one sharp (F#), with a more melodic and expressive line.

The seventh staff continues the 'Mineur' section with a melodic line featuring various ornaments and dynamics.

The eighth staff continues the melodic line, showing further ornamentation and rhythmic variation.

The ninth staff continues the melodic line, showing further ornamentation and rhythmic variation.

doux
Trio.

The tenth and final staff on the page is marked 'doux' and 'Trio.', featuring a melodic line with a soft dynamic and a triplet-like rhythmic pattern.

Premier Dessus.

7

This page contains a handwritten musical score for the first part of a piece, titled "Premier Dessus." The score is written on ten staves of music. The notation includes treble clefs, a key signature of two sharps (F# and C#), and a time signature of 3/4. The music features a variety of rhythmic patterns, including eighth and sixteenth notes, and rests. Several annotations are present: "piqué." is written above the second staff, "Tous." is written below it, "majeur." is written below the fifth staff, and "Fin." is written below the tenth staff. The number "7" is written in the top right corner. The paper is aged and shows some wear and tear.

AIRS A DANSER

Premier Suite.

1. *Entrée.*

Trio.

tous

2. *Air en Chaconne.*

petite reprise.

3. *Air de Paysan.*

petite reprise

doux.

Fort.

Detailed description of the musical score: The page contains three numbered dance pieces. The first, 'Entrée', is in 2/4 time and consists of two staves. The second, 'Air en Chaconne', is in 3/4 time and consists of three staves, including a 'petite reprise' section. The third, 'Air de Paysan', is in 2/4 time and consists of two staves, also including a 'petite reprise' section. The notation includes various note values, rests, and dynamic markings such as 'tous', 'doux', and 'Fort'. The paper is aged and shows some wear at the edges.

Premier Dessus. 9

2. *Fois.*
4 *Menuet.*

5 *Sans lenteur* *Trio.*
Carillon.

6 *Rondeau.* *Fin.*

doux. *Fort.*

The musical score is written on aged, yellowed paper with multiple staves. It features three distinct pieces. The first piece, 'Menuet', is in 3/4 time and is marked '2. Fois.' and 'Premier Dessus.' The second piece, 'Carillon', is in 2/4 time and is marked 'Sans lenteur' and 'Trio.' The third piece, 'Rondeau', is in 2/4 time and is marked 'Fin.' and includes dynamic markings 'doux.' and 'Fort.'. The notation includes various note values, rests, and articulation marks such as '+' and 'w'.

10.

Premier Dessus.

7. *1.^{er} Passe pied.*

Trio.

8. *2.^e Passe pied.*

*On reprend
le 1.^{er}
passe pied.*

Trio.

9. *Gigue.*

10. *2. Fois
Cotillon.*

Fin.

Fin du Premier Livre.

MEMOIRE
Des Œuvres de M^r. Mouret
Musique Vocale.

<i>Les Fêtes de Thalie, Ballet en cinq actes broché, . . .</i>	<i>12.^{tt}</i>
<i>La Provancale, Acte Separé broché.</i>	<i>2.^{tt} 10.^f</i>
<i>Ariane Tragedie en Musique, broché.</i>	<i>12.^{tt}</i>
<i>Pirithoüs Tragedie en Musique, broché.</i>	<i>12.^{tt}</i>
<i>Les Amours des Dieux, Ballet Heroique, broché.</i>	<i>12.^{tt}</i>
<i>Le Triomphe des Sens, Ballet Heroique, broché.</i>	<i>12.^{tt}</i>
<i>Pan et Doris, Pastorale en Musique, broché.</i>	<i>3.^{tt}</i>
<i>Plusieurs Divertissemens du Theatre François</i>	
<i>3. Livres D'Airs Serieux et a Boire. . . Chacun</i>	<i>3.^{tt}</i>
<i>5. Recüeils des Divertissemens du Theatre jtalien, chacun.</i>	<i>12.^{tt}</i>
<i>1. Livre de Cantates Française</i>	<i>8.^{tt}</i>
<i>1. Livre de Cantatilles Française.</i>	<i>6.^{tt}</i>

Musique Instrumentalle.

<i>1 Livre de Sonates a deux Flutes</i>	<i>3.^{tt}</i>
<i>1 Livre de Fanfares, pour des Trompettes, et Cors de Chasse.</i>	<i>3.^{tt}</i>
<i>1 Livre de Concerts de Simphonies pour la Chambre.</i>	<i>3.^{tt} 12.^f</i>

On trouve tous les Ouvrages cy dessus.

A PARIS

Chez { *L'Auteur, rue S.^{te} Anne proche le Carrefour des 4. Cheminées*
La Ueuve Boivin rue S.^{te} Honoré à la Regle d'Or.
Le Sieur le Clerc, rue du Roule, à la Croix d'Or.

Avec Privilege du Roy.

Privilege General

Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, a nos ames et feaux Conseillers les gens tenants nos Cours de Parlement Maîtres des Requestes ordinaires de notre Hôtel grand Conseil, Prevots de Paris baillifs, Senechaux leurs Lieutenans Civils, et autres nos justiciers qu'il apartiendra, Salut Jean Joseph Mouret Maître de Musique de notre chere et bien amée Cousine La Duchesse du Maine Princesse de nôtre Sang nous a fait tres humblement représenter qu'il desiroit donner au Public plusieurs pieces de Musique de sa Composition, Comme des Cantates françoises, et Italiennes, Sonates, Motets, Airs a une ou plusieurs parties et toute sorte de Musique tant Vocale qu'instrumentale, s'il nous plaisoit de luy accorder nos Lettres de privilege sur ce necessaires. A ces Causes Nous luy avons permis et permettons par ces presentes, de faire graver, et imprimer, par tels graveurs et imprimeurs que bon luy semblera, toutes les pieces de Musique de sa Composition, tant Vocale qu'instrumentale, Cantates françoises, et Italiennes, Sonates, Motets, Airs a une ou plusieurs parties, et toutes autres, conjointement, ou Separement, en telle forme, marge, Caractere, et partition qu'il jugera a propos, jceux vendre et debiter par tout notre Royaume pays, terres ou Seigneuries, de notre obeissance, pendant le temp de Seize années Consecutives, a compter du jour de la date des presentes. Faisons déffence a tous libraires, imprimeurs, graveurs, et autres personnes de quelque qualité et Condition qu'elles soient, dans quelque lieu de nôtre Royaume que ce soit, de graver, imprimer, faire graver ou imprimer vendre debiter, ny contrefaire, les dites pieces de Musique en tout ny en partie, sous quelque pretexte que ce soit même d'impression étrangere et autrement, sans le Consentement par écrit de l'exposant, ou de ses ayans causes, sous peine de Confiscation des planches et des Exemplaires Contrefaits, et trois mil livres d'amande contre chacun des contrevenans applicables un tiers a l'Hôpital general de nôtre bonne ville de Paris, un tier a l'exposant et l'autre tier au dénonciateur, et de tous depens dommages, et interest, a la charge que ces presentes, Seront en registrées es registres de la Communauté des imprimeurs et Libraires de Paris, dans trois Mois de ce jour, que la gravure et impression des dites pieces de Musique sera faite dans nôtre Royaume et non ailleurs, et ce en bon papier et beaux Caracteres Conformement aux reglemens de la librairie, et qu'avant de les Exposer en vente il en sera mis deux Exemplaires dans nôtre bibliothèque publique, un autre dans le Cabinet des livres de nôtre Château du Louvre, et un en celle de nôtre tres cher et feal Chevalier garde des Sceaux de France le Sieur de voyer de Paulmis Marquis d'Argenson, le tout a peine de nullité des presentes; Du contenu des quelles vous mandons et en joignons de faire jouir l'exposant pleinement et paisiblement sans souffrir qu'il luy soit fait aucun trouble ny empeschement. Voulons que la Copie des presentes qui sera imprimée au commencement ou a la fin de chacun des dits Ouvrages, soit tenue pour dûement Signifiée, et qu'aux Copies Collationnées par l'un de nos amez et feaux Conseillers Secretaires soy soit ajoutée Comme a l'original. Commandons au premier notre Huisier, ou Sergent, de faire pour l'exécution des presentes tous actes requis et necessaires sans autre permission, et nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, et lettres a ce Contraires, Car tel est Nôtre plaisir. Donné a Paris le Huitième jour de Decembre l'an de grace mil Sept Cent dix huit et de notre regne le quatrième—

Par le Roy en Son Conseil

Signé Le Petit

Registré sur le Registre 4^e de la Com.^{te} des Lib.^{res} et Imprimeurs de Paris page 413. N^o 447. Conformem.^t aux reglem.^{ts} et Notamment a l'Arrets du Conseil du 13. Aoust 1703. a Paris le 15. Decembre 1718.
Signé Delaulne. Syndic.

Les Exemplaires ont été fournis.



CONCERT
DE
CHAMBRE
a Deux et Trois Parties,
Pour les Violons, Flutes, et
Hautbois.
SUIVI D'UNE SUITE
D'AIRS A DANSER
PAR M.^r MOURET

Ordinaire de la Chambre du Roy.

PREMIER LIVRE

*Prix en blanc les 3. Parties
Séparées 3.^{tt} 12.^s*



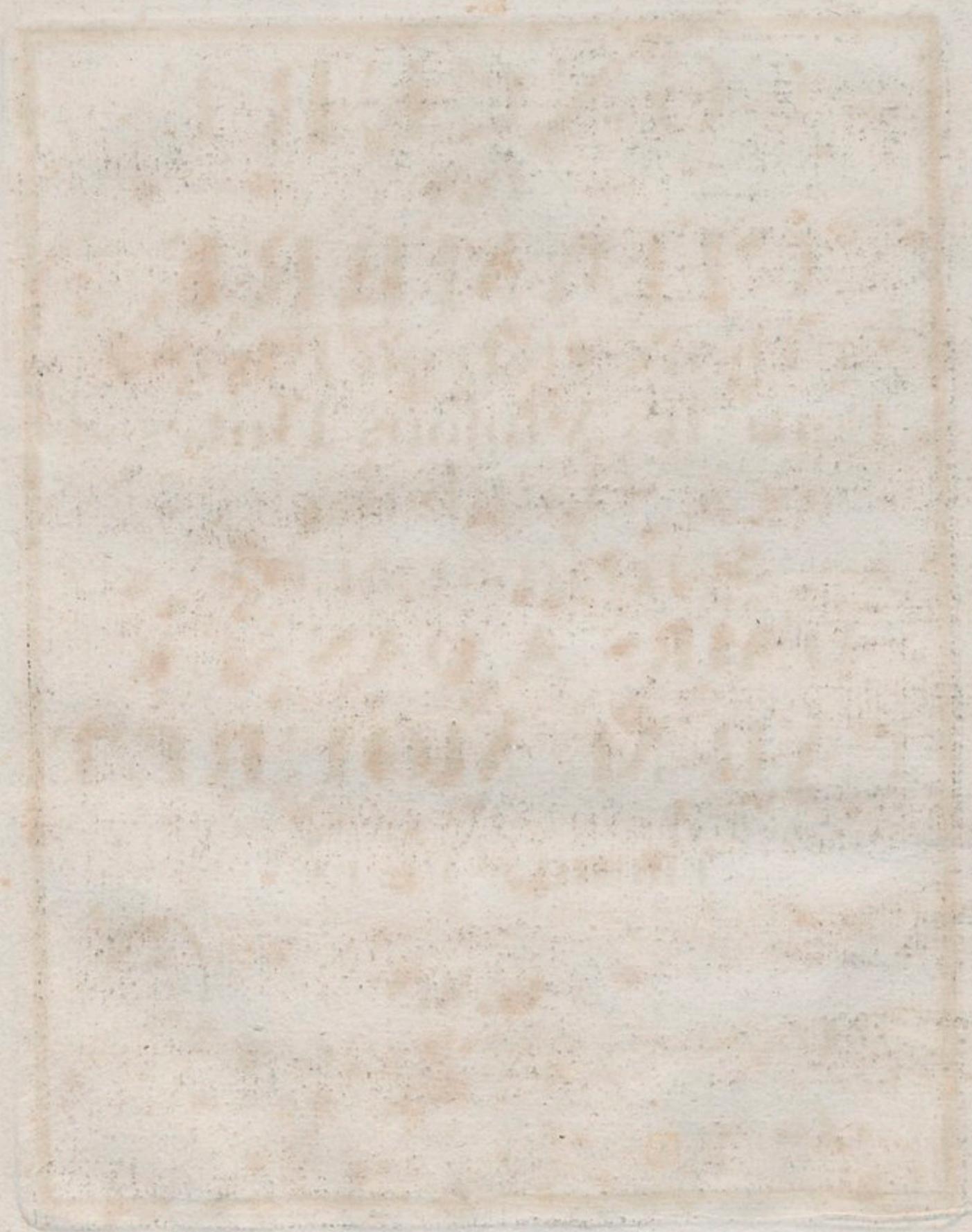
*Gravé par Louis
Huil*

A PARIS

Chez { *L'Auteur, rue S.^{te} Anne, proche le Carrefour
quatre cheminées.
M. la Ueuve Boivin, rue S.^t Honoré à la Regle D'Or.
Le Sieur le Clerc, rue du Roule à la Croix D'or.
Avec Privilege du Roy.*



A
35019 (I,2)
I(2)



PREMIER CONCERT

1

In a Numérôté tous les airs, p^r indiquer ceux qu'on voudra dire ou, ceux qu'on voudra passer.

Trio

I *Ouverture.*

Reprise.

Trio.
doux.

fort.

Trio.
doux. *fort.*

Lentem.^t

a la reprise

2

Second Dessus.

On peut passer
2 la Venissienne
Si l'on veut.

Trio. 5.

Venissienne.

fin.

Tous.

Trio.

Trio.

Tous.

Trio.

Tous.

Trio.

3

Air.

Tous

Trio.

doux

fort.

Tous

Trio.

fort

Tous.

Fort.

Second Dessus.

3

Trio. sans lenteur.
4 *Rondeau.* *Fin.*

5 *Tous.*
1^{er} Passe pied.

Trio.
2^e Passe pied.

On reprend le 1^{er} passe pied.

4

Trio.

Second Dessus.

6 *Sarabande.*

*On peut aller a
la Chaconne
si l'on veut.*

7 *Tous.*

1.^{er} Tambourin.

Doux

2.^{me} Tambourin.

*On reprend le 1.^{er}
Tambourin.*

Second Dessus.

Tous

8 *Chaconne.* 5

Trio.

tous

égales.

Trio.

Duo.

doux.

Trio.

10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 105 10

6

Second Dessus.

Duo
fort.

Tous.

Trio.

Mineur.

Trio.
doux

This page contains ten staves of handwritten musical notation for a 'Second Dessus' part. The music is written in treble clef with a key signature of two sharps (F# and C#). The score is divided into sections: a 'Duo' section starting with a 'fort.' (forte) dynamic, followed by a section marked 'Tous.', then another 'Trio.' section, a section marked 'Mineur.' (minor), and finally a 'Trio.' section marked 'doux' (soft). The notation includes various rhythmic values, accidentals, and dynamic markings. The paper is aged and shows some wear at the edges.

Second Dessus.

7

piqué
Tous.

fort.
Majeur

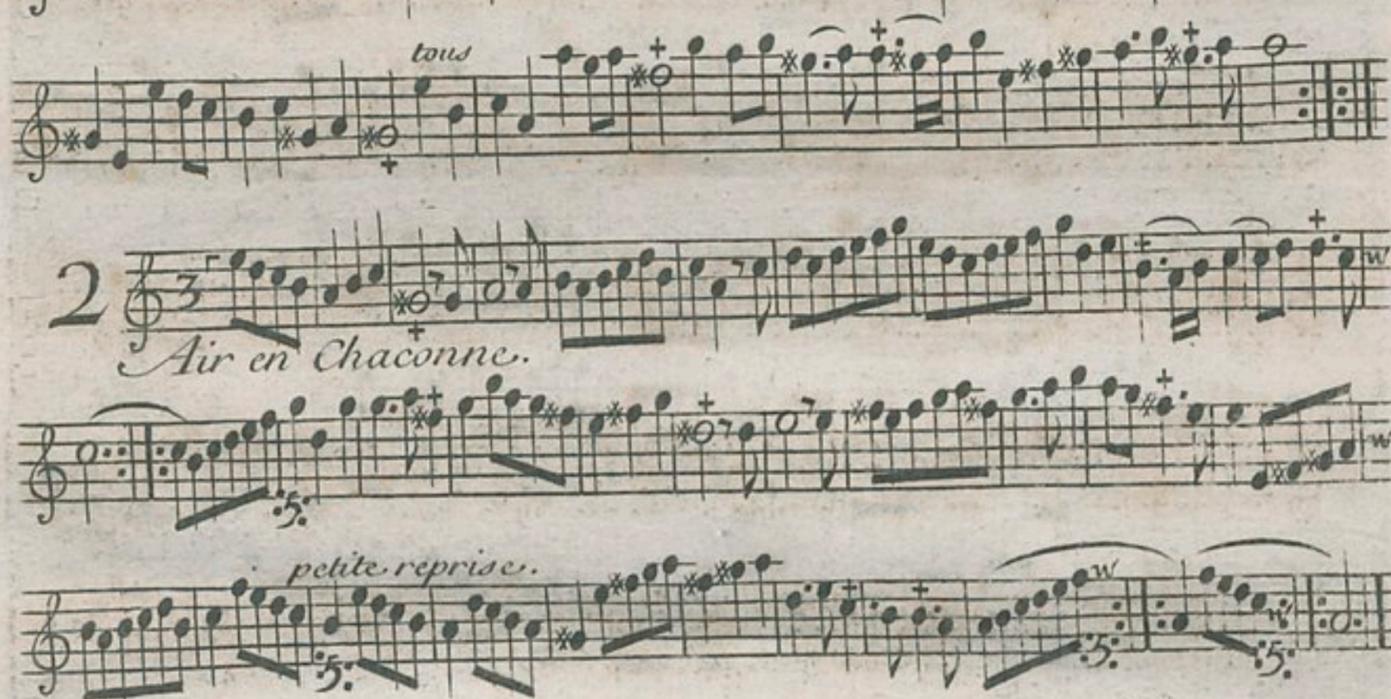
Fin.

AIRS A DANSER

Premier Suite.

I 

Entrée. *Trio.*

tous 

Air en Chaconne. *petite reprise.*

3 

Air de Paysan. *doux fort. petite reprise.*

Second Dessus.

9

2 Fois.

4/3
Menuet.

Trio sans lenteur.

5/2
Carillon.

Rondeau.

6/2
Rondeau.
doux. fort.

Fin

Second Dessus.

7 *1.^{er} Passe pied.*

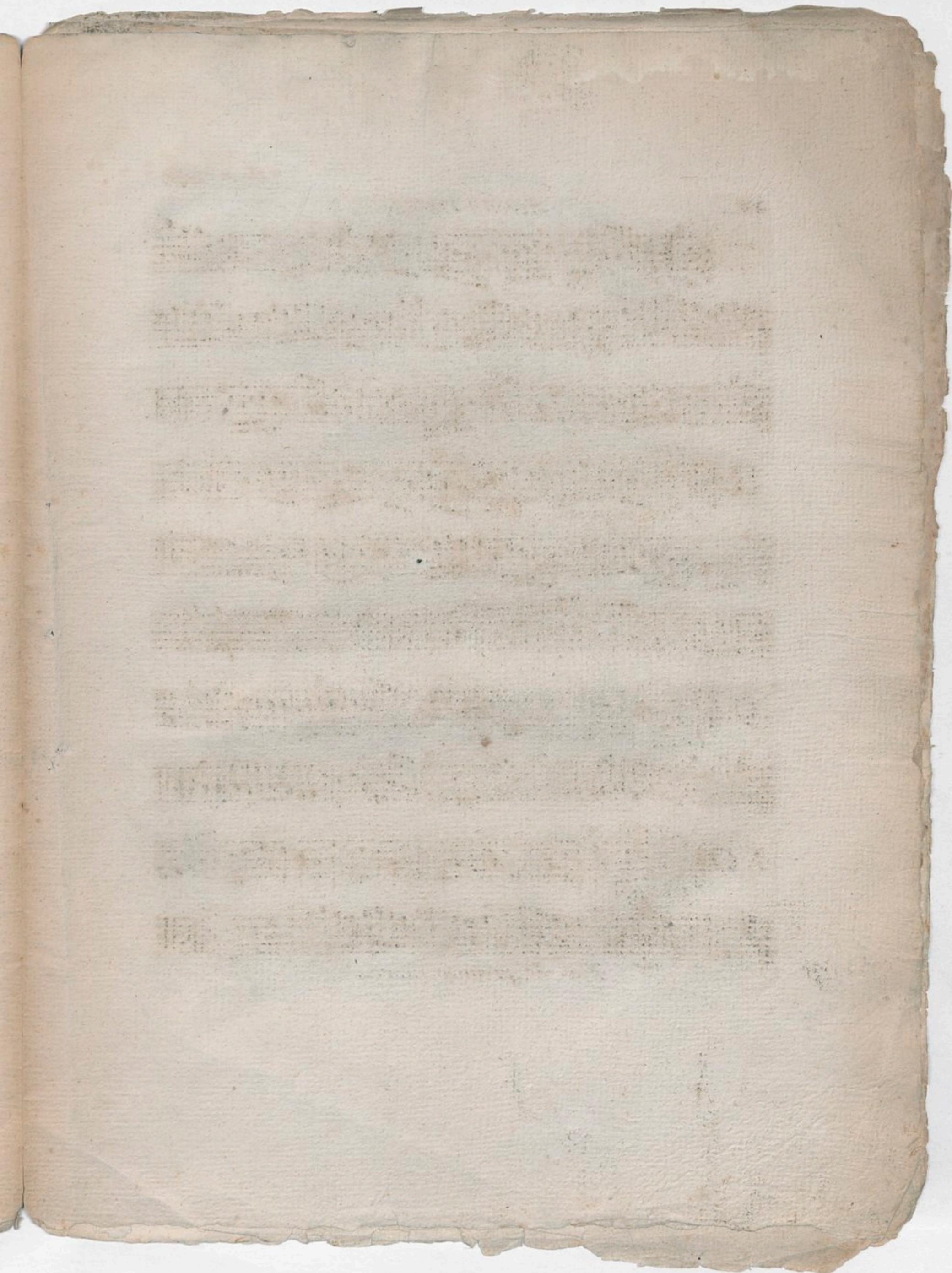
8 *Trio.*
2.^{me} Passe pied.

On reprend le
1.^{er} Passe pied.

9 *Trio.*
Gigue.

10 *2 Fois.*
Cotillon.
Fin.

Fin. du premier Livre.





CONCERT
DE
CHAMBRE
a Deux et Trois Parties,
Pour les Violons, Flutes, et
Hautbois.
SUIVI D'UNE SUITE
D'AIRS A DANSER
PAR M.^r MOURET

Ordinaire de la Chambre du Roy.

PREMIER LIVRE

*Prix en blanc les 3. Parties
Séparées 3.^{tt} 12.^f*



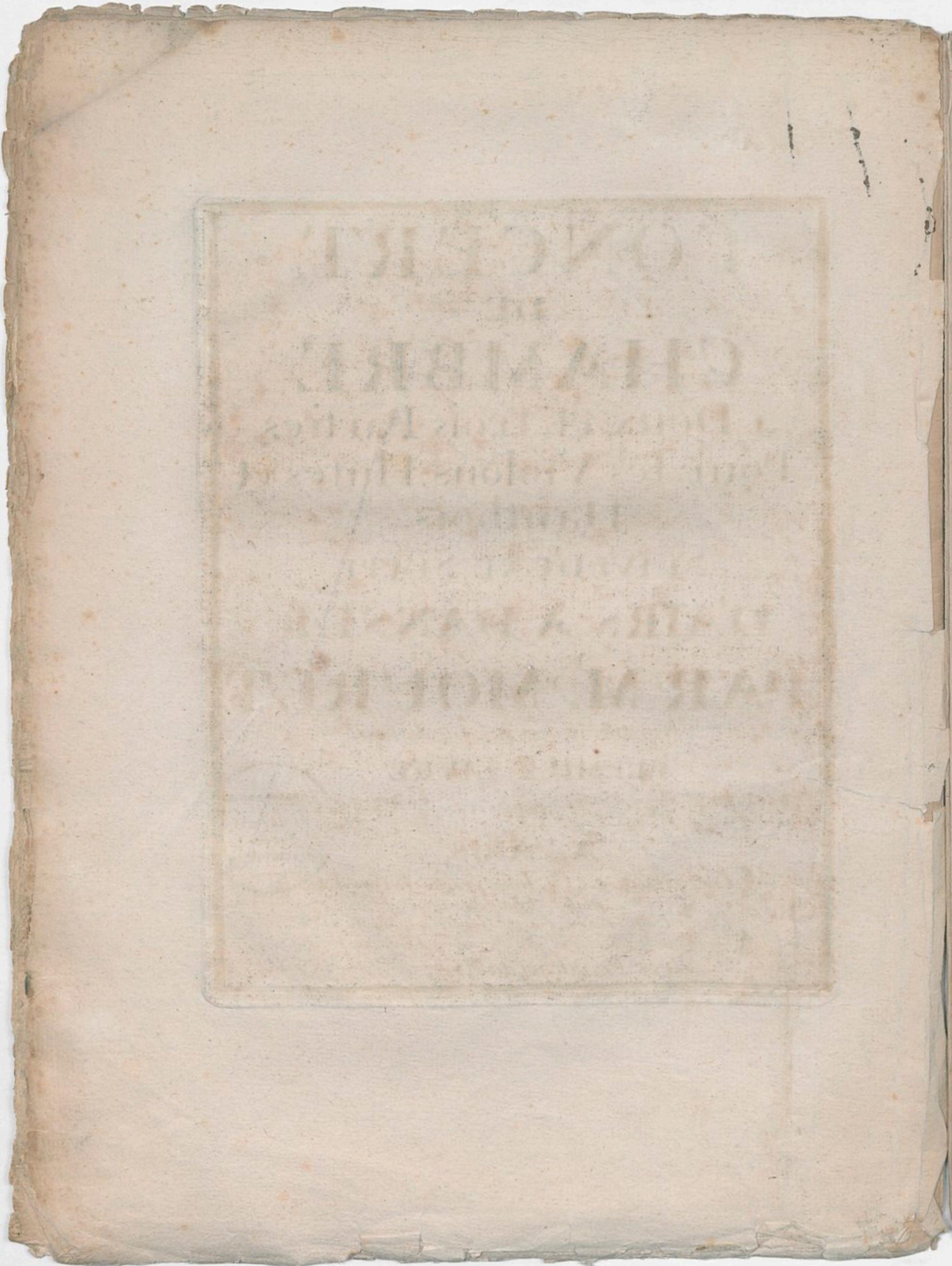
Gravé par Louis
Huë DE MUSIQUE

A PARIS

Chez { *L'Auteur, rue S.^{te} Anne, proche le Carrefour des
quatre cheminées.
M. la Ueuve Boivin, rue S.^t Honoré à la Regle D'Or.
Le Sieur le Clerc, rue du Roule à la Croix D'or.
Avec Privilege du Roy.*



A
35.019 (I) 3)
I(3)



PREMIER CONCERT

1

Basse Continue.

On a Numeroté tous les Airs, p^r indiquer ceux qu'on voudra dire ou ceux qu'on voudra passer.

The musical score consists of ten staves of handwritten notation for Bass Continuo. The key signature is three sharps (F#, C#, G#) and the time signature is common time (C). The score includes the following sections and annotations:

- Staff 1:** Labeled "Trio. 6" and "Ouverture.". It begins with a treble clef and contains several measures of music with figured bass notation (6, 7, 6, 7).
- Staff 2:** Continuation of the "Ouverture." section.
- Staff 3:** Labeled "Reprise.". It starts with a 3/8 time signature and contains music with figured bass notation (6, 7, 6, 7).
- Staff 4:** Continuation of the "Reprise." section.
- Staff 5:** Labeled "Trio 7" and "Doux". It contains music with figured bass notation (6, 7, 6, 7).
- Staff 6:** Labeled "Fort". It contains music with figured bass notation (6, 5, 4, 3, 6, 7, 6).
- Staff 7:** Labeled "doux". It contains music with figured bass notation (7, 4, 3, 6, 7, 6, 7).
- Staff 8:** Labeled "Lentement.". It contains music with figured bass notation (6, 7, 6, 5, 4, 3, 6, 5, 4, 3).
- Staff 9:** Labeled "a la Reprise". It contains music with figured bass notation (6, 5, 6, 5, 6, 6, 6, 6, 6, 5, 4, 3).

2 *On peut passer*
 2 *La Venissienne*
Si l'on veut.

Basse.
Trio. 5: 6
Uenissienne.
Tous. 6 6
fin
Trio.
Tous
Trio.
Tous
Trio.
Tous

3 *Air.*
Trio.
Tous.
Trio.
Tous.
Trio.
Tous.
Trio.
Tous.

Trio. $\frac{6}{5}$ $\frac{5}{5}$ *Basse* 3

Rondeau. *fin.*

doux.

fort. *doux*

Tous. 6 7 6 6 5

1^{er} Passe pied.

Trio. 6 6 5 4 3

2^e Passe pied.

On reprend le 1^{er} Passe pied.

4

Trio *Basse*

Sarabande.

On peut aller
à la
Chaconne
Si l'on veut.

Tous.

1^{er} Tambourin.

doux.

2^e Tambourin.

On reprend le
1^{er} Tambourin.

This is a handwritten musical score for a Chaconne, likely for a Basso Continuo instrument. The score is written on a single page of aged, yellowed paper with a large '8' in the top left corner. It consists of ten staves of music, each with a treble clef and a key signature of three sharps (F#, C#, G#). The time signature is 3/4. The notation includes various rhythmic values (quarter, eighth, and sixteenth notes) and rests. Above the notes, there is extensive figured bass notation using numbers 6, 7, 6, 4, 6, 7, 5, 6, 5, and 7b, often with small circles or lines around them. The score is divided into several sections by labels: 'Tous.' at the beginning, 'Basses.' above the first staff, 'Chaconne.' above the second staff, 'Trio.' above the fifth staff, and 'Egalles.' above the eighth staff. There are also some handwritten annotations in circles, such as '20', '40', and '80', which likely refer to measure numbers. The paper shows signs of wear, including some staining and irregular edges.

6 Basse.

Basson, ou Violoncello.

B.C.

Basson, ou Violoncello.

B.C.

Tous.

* mineur.

This page contains a handwritten musical score for bass instruments. It consists of 14 staves of music, each with a bass clef and a key signature of two sharps (F# and C#). The notation includes various rhythmic values, accidentals, and fingerings. The score is divided into sections by instrument groups: the first two staves are for Basses (labeled 'Basse.'), the next two for Bassoons or Violoncellos (labeled 'Basson, ou Violoncello.'), and the remaining ten staves are for all instruments (labeled 'Tous.'). The final staff includes a key signature change to minor ('* mineur.'). The manuscript shows signs of age, with some ink bleed-through and wear at the edges.

Basse. 7

**Basson.* 66 6 6
Basson ou Violoncello
Trio. 6

**B.C.*

**Basson.* 6 76 6 6 76

**B.C.*

piqué

tous.

Majeur.

Fin.

AIRS A DANSER

Premiere Suite.

1 *Entree*

Tout.

2 *Air en Chaconne*

petite 2 reprise

3 *Air de Paisan.*

petite reprise

2. Fois. Basse. 9

4 Menuet

Sans lenteur. Trio.

5 Carillon.

6 Rondeau.

Basse

7

1.^{er} Passe pied.

8

Trio.

2.^{me} Passe pied.

On reprend le 1.^{er} Passe pied.

9

Trio.

Gigue.

10

2. Fois.

Cotillon.

fin

Fin du Premier Livre.

Privilege General

Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, a nos amez et feaux Conseillers les gens tenants nos Cours de Parlement Maîtres des Requestes ordinaires de notre Hôtel grand Conseil, Prevots de Paris baillifs, Senechaux leurs Lieutenans Civils, et autres nos justiciers qu'il apartiendra, Salut Jean Joseph Mouret, Maître de Musique de notre chere et bien amee Cousine La Duchesse du Maine Princesse de notre Sang nous a fait tres humblement représenter qu'il desiroit donner au Public plusieurs pieces de Musique de sa Composition, Comme des Cantates françoises, et Italiennes, Sonates, Motets, Airs a une ou plusieurs parties et toute sorte de Musique tant vocale, qu'instrumentale s'il nous plairoit de luy accorder nos Lettres de privilege sur ce necessaires. A ces causes nous luy avons permis et permettons par ces presentes, de faire graver, et imprimer, par tels graveurs et imprimeurs que bon luy semblera, toutes les pieces de Musique de sa Composition, tant vocale qu'instrumentale, Cantates françoises, et Italiennes, Sonates, Motets, Airs a une ou plusieurs parties, et toutes autres, conjointement, ou Separément, en telle forme, marge, Caractere, et partition qu'il jugera a propos, jceux vendre et debiter par tout notre Royaume pays, terres ou Seigneuries, de notre obeissance, pendant le temp de seize années consecutives, a compter du jour de la date des presentes. Faisons deffence a tous libraires, imprimeurs, graveurs, et autres personnes de quelque qualite et condition qu'elles soient, dans quelque lieu de notre Royaume que ce soit, de graver, imprimer, faire graver ou imprimer vendre debiter, ny contrefaire les dites pieces de Musique en tout ny en partie, sous quelque pretexte que ce soit même d'impression estrangere et autrement, sans le consentement par écrit de l'exposant, ou de ses ayans causes, sous peine de Confiscation des planches et des Exemplaires Contrefaits, et trois mil livres d'amende contre chacun des contrevenans applicables un tiers a l'Hôpital general de notre bonne ville de Paris, un tier a l'exposant et l'autre tier au dénonciateur, et de tous depens dommages, et interest, a la charge que ces presentes, seront en registrées es registres de la Communauté des imprimeurs et Libraires de Paris, dans trois mois de ce jour, que la gravure et impression des dites pieces de Musique sera faite dans notre Royaume et non ailleurs, et ce en bon papier et beaux Caracteres Conformement aux reglemens de la librairie, et qu'avant de les exposer en vente il en sera mis deux Exemplaires dans notre bibliothèque publique, un autre dans le Cabinet des livres de notre Château du Louvre, et un en celle de notre tres cher et feal Chevalier garde des Sceaux de France le sieur de voyer de Paulmis Marquis d'Argenson, le tout a peine de nullité des presentes, Du contenu des quelles vous mandons et en joignons de faire jouir l'exposant pleinement et paisiblement sans souffrir qu'il luy soit fait aucun trouble ny empeschement. Voulons que la Copie des presentes qui sera imprimée au commencement ou a la fin de chacun des dits Ouvrages, soit tenue pour dûement signifiée, et qu'aux Copies Collationnées par l'un de nos amez et feaux Conseillers Secretaires soy soit adjoutée Comme a l'original. Commandons au premier, notre Huissier, ou Sergent, de faire pour l'exécution des presentes tous actes requis et necessaires sans autre permission, et nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, et lettres a ce Contraires, Car tel est Notre plaisir. Donné a Paris le Huitième jour de Decembre l'an de grace mil sept cent dix huit et de notre regne le quatrième—

Par le Roy en Son Conseil

Signé Le Petit

Registré sur le Registre 4^e de la Com.^{te} des Lib.^{res} Et Imprimeurs de Paris page 413. N^o 447. Conformement aux reglem^{ts} et Notamment a l'Arrets du Conseil du 13. Aoust 1703. a Paris le 15. Decembre. 1718.
Signé Delaulne. Syndic.

Les Exemplaires ont été fournis.

